

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

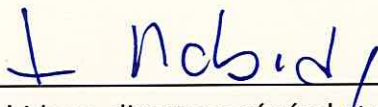
Règlement R-2020-286

Adoption du règlement R-2020-286 (Règlement sur l'utilisation de l'eau potable)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2020-286 sur l'utilisation de l'eau potable, a été adopté le 18 mars 2020 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 25 MARS 2020

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 25 mars 2020.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier